

Le virus reste – le certificat va devenir obligatoire!

par Christoph Rotermund, directeur de SWISSAVANT – Artisanat et Ménage

Les experts de la santé et les membres de la Task force sont unanimes: jusqu'à maintenant, dans la crise du coronavirus, le flair et la sensibilité pour le contexte de la lutte contre la pandémie ont trop souvent manqué. C'est ainsi que Marcel Tanner, épidémiologiste bâlois et ancien membre de la Task force avec plusieurs années d'expérience en Afrique et en Asie estime que le facteur humain est déterminant. De plus, il constate: «Nous n'arriverons plus à nous débarrasser du virus. Ne pouvant pas l'éliminer, nous devons apprendre à vivre avec.»

Le taux de vaccination comme grandeur de référence

L'augmentation du taux de vaccination doit désormais être l'objectif de tous. En outre, la situation actuelle en matière de COVID-19 doit être observée en permanence et systématiquement pour éviter à temps une propagation rapide du virus ou de ses variantes dangereuses. L'être humain étant le facteur déterminant dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce facteur doit également être placé au centre de toutes les mesures officielles et décisions institutionnelles. Dans ce contexte, une campagne d'information proche des citoyens liée à un appel systématique à la responsabilité individuelle de ceux-ci constitue à l'avenir la base de réussite d'une lutte efficace contre la pandémie.

Extension du certificat obligatoire

Le ministre de la santé Alain Berset a donné des informations lors de la séance du 8 septembre 2021 sur l'extension du certificat obligatoire. Des plans de rendre le certificat obligatoire dans toute la Suisse existent et bénéficient également du soutien de tous les partis du pays hormis l'UDC. Cette option paraît plus que nécessaire, car les hôpitaux de notre pays ont de nouveau atteint pratiquement partout leurs limites de capacité. Étant donné que la santé de toute la population est incontestablement l'objectif premier, il faut aussi qu'en Suisse, les soins de santé de base soient garantis en permanence.

Responsabilité de l'Association

En tant qu'organisation para-étatique située entre l'État d'une part et les milieux économiques de l'autre, SWISSAVANT, Association économique artisanat et ménage, doit se conformer, dans l'exercice de ses responsabilités institutionnelles, aux prescriptions de l'OFSP et les appliquer rapidement et sans exception en vue de maîtriser la pandémie de COVID-19. Dans le contexte de la recrudescence actuelle de la pandémie de COVID-19, SWISSAVANT doit assumer cette responsabilité institutionnelle sans aucune restriction et sans aucun compromis tant à son propre égard qu'envers des tiers. Dans le cadre de ces considérations fondées sur la responsabilité et la solidarité en période de pandémie de COVID-19, la santé de chacun occupe indubitablement la première place. Pour ces raisons, tous les événements, manifestations et cours de formation organisés par SWISSAVANT se tiennent dans la stricte observation des prescriptions de protection actuellement en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique. L'accès aux manifestations organisées par SWISSAVANT ne peut donc être accordé qu'avec un certificat COVID valable. Celui-ci documente soit une vaccination COVID-19 complète, soit une guérison complète, soit un résultat négatif d'un test récemment effectué. En outre, au moment de présenter un certificat COVID sur papier ou sur une appli, les personnes participant à une manifestation ou à une séance doivent s'identifier au moyen de leur carte d'identité ou de leur passeport. En contrepartie, les règles de distance et le port obligatoire du masque sont largement levés, à moins que le partenaire de SWISSAVANT n'ait décrété des mesures de protection supplémentaires pour la manifestation concernée. Ainsi, par exemple, des mesures de protection et des règles plus strictes s'appliquent généralement aux restaurants et aux cinémas.